

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°01.2021

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN

Le vendredi 12 février 2021 à 14 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1^{er} adjoint.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Qui ont donné pouvoir : 0

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

01/02/2021

Date d'affichage

15/02/21

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Olivier FRANCESCHI, Julien PERETTI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

Objet de la délibération : Rapport de présentation du service de distribution d'eau potable 2019

Vu l'article D.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que l'OEHC a transmis le rapport le 05/01/2021 ;
Le Président présente aux membres présents le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2019, pour la commune.

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, DECIDE de :

- ✓ - PRENDRE ACTE du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2019
- ✓ DEMANDE des comptes sur les retards constatés et que les pénalités contractuels soient appliquées
- ✓ DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.
- ✓

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

